

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PEZARCHES DU 05 AVRIL 2025**

1

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à dix heures et zéro minute, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DENAMIEL Alexandre, Maire.

Date de convocation : 14/03/2025

Date d'affichage : 07/04/2025

Nombre de Conseillers

▪ en exercice	10
▪ Présents	9
▪ Pouvoir	1
▪ Absents excusés	1
▪ Vote	10

Présents : MM. ALLIOT Karine, FAVIER Hugues, GRANDCLAUDE John, LEGRAND Virginie, MARTIN Marie-Christine, MAURY Jérôme, SAYEGH Setta, SURAT Sylvie

Absents représentés : RACINET Aurélie représentée par GRANDCLAUDE John,

Madame SURAT Sylvie est élue secrétaire de séance.

Le dernier procès-verbal est approuvé sans observation.

DELIBERATIONS A PRENDRE :

DELIBERATION N°01/2025

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 COMMUNE DE PEZARCHES

Le compte financier unique présente un résultat global de **clôture positif de 139 995.93 Euros** qui se détaille ainsi :

Fonctionnement :

Recettes.....	+300 641.99 €
Dépenses.....	-275 177.14 €
Résultat de l'exercice.....	+ 25 464.85 €
Excédent antérieur reporté	+161 692.16 €
Part excédent antérieur affecté à L'investissement....	- 30 000.00 €
Soit un report en section de fonctionnement de	+131 692.16 €

Résultat de clôture Positif..... + 157 157.01 €
--

Investissement :

Recettes.....	+308 786.29 €
Dépenses.....	-405 822.60 €
Résultat de l'exercice	-97 036.31 €
Excédent antérieur reporté.....	+79 875.23 €

Résultat de clôture Négatif - 17 161.08 €
--

Monsieur Alexandre DENAMIEL, Maire, sort de la salle du Conseil, Madame MARTIN Marie-Christine met au vote le compte financier unique, qui est adopté et signé par le Conseil, à l'unanimité.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PEZARCHES DU 05 AVRIL 2025**

2

DELIBERATION N°02/2025

AFFECTATION RESULTATS 2024 : COMMUNE DE PEZARCHES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Affecte le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la commune de PEZARCHES qui s'élève à la somme de 157 157.01 € de la façon suivante :

- **Article 002** Affectation à l'excédent reporté..... 157 157.01 €
- **Article 1068** Affectations complémentaires..... 0 €

DELIBERATION N°03/2025

BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le **budget primitif 2025** de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **410 756.88 euros** en section de fonctionnement et à la somme de **332 359.88 euros** en section d'investissement.

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) "

Le Conseil Municipal, après délibération, vote et approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025 de la commune.

DELIBERATION N°04/2025

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Approuve les taux d'imposition suivants pour l'année 2025 :

Taxe foncière sur le bâti : 28 %

Taxe foncière sur le non bâti : 36.95 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4 %.

DELIBERATION N°05/2025

FRAIS DE REPRESENTATION 2025 SUR BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Fixe le montant des frais de représentation du Maire pour 2025 à 6 000.00 € sur le budget primitif 2025 de la commune (article 65316).

DELIBERATION N°06/2025

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENTS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Accepte les contributions aux organismes de regroupement :

SMIVOS : 15 605.03 euros

SIVOS : 58 669.56 euros

DIVERS : 5 725.41 euros

Soit un total de 80 000.00 euros.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PEZARCHES DU 05 AVRIL 2025**

3

**DELIBERATION N°07/2025
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

Au moment du vote Mme MARTIN Marie-Christine déclare faire partie de l'association ACLSP et ne prendra donc pas part au vote de la délibération pour le montant de l'ACLSP.
Le Conseil Municipal, après délibération, à neuf voix pour l'ACLSP et dix voix, pour les autres subventions,

Accepte de donner les subventions suivantes :

JSP SDIS : 50 EUROS
ENTRAIDE ET DEPLACEMENT : 60 EUROS
LA CROIX ROUGE FRANCAISE : 50 EUROS
CENTRE 77 AIDE A DOMICILE : 600 EUROS
ANCIENS COMBATTANTS : 50 EUROS
ACLSP : 300 EUROS
SYNDICAT DU PARC REGIONAL : 165 EUROS

Au total prévoir à l'article 65748 (Autres personnes de droit privé), 1275 euros sur le budget 2025.

**DELIBERATION N°08/2025
TRAVAUX EGLISE**

Lors de la maintenance annuelle 2024 de la cloche de l'église, il a été constaté que les planchers sont vétustes, et que les lignes électriques ne sont pas aux normes NFC-15-100. La société en charge de la maintenance préconise donc le changement des planchers et des lignes électriques afin de sécuriser l'accès à la cloche.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte le devis de l'entreprise BODET CAMPANAIRE, d'un montant de 3 228.00 EUROS HT soit 3 873.60 euros TTC et autorise Mr le maire a signer tous les documents afférents à ce dossier.

**DELIBERATION N°09/2025
TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE D'ORMEAUX**

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de faire les travaux sur la route D'Ormeaux,

Un devis a été retenu, celui de l'ETS WIAME pour un montant de 28 235.25 HT soit 33 882.30 TTC.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer tout document afférent à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

**DELIBERATION N°10/2025
TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DU PETIT BOIS**

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de faire les travaux sur la route du petit bois,

Un devis a été retenu, celui de l'ETS WIAME pour un montant de 31 800.00 HT soit 38 160.00 TTC.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer tout document afférent à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PEZARCHES DU 05 AVRIL 2025**

4

**DELIBERATION N°11/2025
REEMPLACEMENT DU DEFIBRILLATEUR**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire,
Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
DECIDE du remplacement du défibrillateur de la mairie pour vétusté,
Un devis a été retenu, celui de l'ETS A Cœur VAILLANT pour un montant de
789.00 euros HT soit 946.80 euros TTC.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer tout document afférent à l'opération ci-dessus référencée.

COMPTE-RENDU SYNDICATS

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- Arrêt du ramassage des déchets dans les forêts domaniales de Seine-et-Marne
- Nouveaux rites funéraires : Expérimentation du « compostage humain » Préconisation de la TERRAMATION : le corps humain, enveloppé dans un linceul biodégradable et placé sur un lit de broyat végétal, est ainsi composté. Plusieurs techniques existent : le compostage hors-sol, en pleine terre ou à la surface de la terre.
Le conseil municipal est contre le compostage hors-sol.
- Installation Boite à livres au skate-park
- Congrès des maires le vendredi 26/09/2025
- Loyer du 4A cour aux ânes de 81 m2 (4 pièces) + garage : demander une estimation de loyer pour le mettre en location

- Prochaine réunion du Conseil
 - Conseil municipal du 05/07/2025 à 10h00
 - Conseil municipal du 04/10/2025 à 10h00
 - Conseil municipal du 13/12/2025 à 10h00 + Lunch des anciens
 - Dimanche 14/12/2025 Noël des enfants de Pezarches

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS :

DELIBERATION N°01/2025 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 COMMUNE DE PEZARCHES
DELIBERATION N°02/2025 AFFECTATION RESULTATS 2023 : COMMUNE DE PEZARCHES
DELIBERATION N°03/2025 BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE
DELIBERATION N°04/2025 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024
DELIBERATION N°05/2025 FRAIS DE REPRESENTATION 2024 SUR BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE
DELIBERATION N°06/2025 CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENTS
DELIBERATION N°07/2025 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS
DELIBERATION N°08/2025 TRAVAUX EGLISE
DELIBERATION N°09/2025 TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE D'ORMEAUX
DELIBERATION N°10/2025 TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DU PETIT BOIS
DELIBERATION N°11/2025 REMPLACEMENT DU DEFIBRILLATEUR

Le secrétaire de séance

Le Maire

SURAT Sylvie

DENAMIEL Alexandre